



**Procès-verbal de la réunion du Conseil de la MRC Avignon
tenue le 10 juin 2026, à 19 h 30, à Maria**

Sont présents(es) : Monsieur Mathieu Lapointe , Préfet
Madame Viviane Leblanc , secrétaire de réunion
Monsieur Pascal Bujold , maire de Pointe-à-la-Croix
Madame Cynthia Dufour , mairesse de Saint-Alexis-de-Matapédia
Monsieur Rémi Lagacé , maire de Saint-François-d'Assise
Monsieur Jean-Paul Landry , maire de Saint-André-de-Restigouche
Monsieur Régis Leblanc , représentant de Carleton-sur-Mer
Monsieur Serge Normandeau , maire de Matapédia
Monsieur Sylvain Roy , préfet suppléant et maire d'Escuminac
Monsieur Richard St-Laurent , maire de Nouvelle
Monsieur Éric Guénette , maire de L'Ascension-de-Patapédia

Mesdames Patricia Chartier, mairesse de Maria et Aude Buévoz, greffière adjointe sont présentes pour la rencontre ainsi que monsieur David Ferguson, maire de Ristigouche-Sud-Est.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la rencontre
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions sur un sujet à l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil de la MRC du 6 mai 2026
5. Finances et administration
 - 5.1. Résolution d'autorisation et de mandat de la DGA pour les dossiers de la MRC Avignon à Revenu Québec
 - 5.2. Résolution d'autorisation et de mandat de la DGA pour les dossiers de la MRC Avignon à l'Agence du revenu du Canada
 - 5.3. Résolution de modification des signataires des effets bancaires – ajout de mandat et d'autorisation de la DGA
 - 5.4. Résolution d'autorisation et de mandat de la DGA pour les dossiers de Telus pour les services de téléphonie et d'internet de la MRC
 - 5.5. Appui à la municipalité de Pointe-à-la-Croix relativement à l'optimisation de la fluidité routière et suspension des chantiers majeurs lors du Congrès mondial acadien 2029
 - 5.6. Reconnaissance de contribution à la MRC à Francine Rivière
 - 5.7. Adoption et autorisation de signature de l'offre de service de la FQM – révision des politiques RH
 - 5.8. Adoption et autorisation de signature de l'Avenant 1 à l'Entente FRR
 - 5.9. Adoption de la mise à jour du Rapport d'activités du FRR volet 2 (20-25) au 31 mars 2026

- 5.10. Activités "Fonctionnement MRC", "FLI" et "FLS"**
 - 5.10.1. Adoption des déboursés pour les mois de mars, avril et mai 2026**
 - 5.11. Adoption et autorisation de signature de l'Entente relative à la perception de la taxe sur l'immatriculation de véhicules de promenade pour le financement du transport collectif des personnes - SAAQ-MRC(s)**
 - 5.12. Règlement numéro 2026-002 concernant la taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade**
 - 5.12.1. Avis de motion**
 - 5.12.2. Projet de règlement**
- 6. Services techniques et évaluation**
 - 6.1. Adoption de l'annexe 5 PADF GÎM – Registre annuel des projets 2024-2027**
 - 6.1.1. Travaux réalisés annexe 5 PADF**
 - 6.1.2. Planification annuelle annexe 5 PADF**
 - 6.1.3. Résolution pour redevances**
- 7. Aménagement du territoire**
 - 7.1. Résolution 099-04-2026 - dérogation mineure - lot 5 963 176 - Municipalité de Nouvelle**
 - 7.2. Résolution 100-04-2026 - dérogation mineure - lot 5 963 178 - Municipalité de Nouvelle**
 - 7.3. Certificat Conformité - Règlement 455 - Municipalité de Nouvelle**
 - 7.4. Résolution 2026-068 - dérogation mineure- lot 5 630 739 - Municipalité de Matapédia**
 - 7.5. Certificat Conformité - Règlement 349-26 – Municipalité de Saint-François-d'Assise**
 - 7.6. Analyse de conformité du règlement numéro 2026-002 – Municipalité de Ristigouche-Sud-Est**
 - 7.7. Adoption et autorisation de signature de l'Entente de confidentialité et de partage de données avec le MELCCFP dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement**
- 8. Développement économique :**
 - 8.1. Défense de l'intégrité de la gestion de l'offre dans le contexte de l'ACEUM**
 - 8.2. Révision - Comité Réseau accès PME**
 - 8.3. Adoption de la Politique d'investissement commune du Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS)**
- 9. Développement territorial et social**
 - 9.1. Fonds d'aide et de soutien aux milieux – recommandations du comité d'analyse**
 - 9.1.1. FRR - volet 2 - développement territorial**
 - 9.1.2. FRR - volet 3 - vitalisation**
 - 9.1.3. Fonds Entente de développement culturel**

- 9.1.4. Fonds d'engagement social éolien (FES) - Innergex
- 9.1.5. Fonds d'engagement social éolien (FES) Boralex
- 9.1.6. Fonds Lucie et André Chagnon (FLAC)
- 9.1.7. Fonds de l'Alliance
- 9.2. Ententes sectorielles de développement régional - Adoption et autorisation de signature - ESD secteur agroalimentaire - Fonds d'intervention pour le développement du secteur agroalimentaire (FIDSA)
- 9.3. Adoption et autorisation de signature de la Convention d'aide financière - Complice Persévérance scolaire - 2025-2026 – Programme 2 « Soutien aux organismes » - Élément 4 « Instances régionales de concertation »
- 9.4. Attribution des sommes résiduelles du plan de prévention en criminalité
- 10. Sécurité publique
- 11. Ressources humaines
 - 11.1. Confirmation d'embauche – agent ou agente aux communications – numérique et événements
 - 11.2. Confirmation embauche inspecteur municipal temporaire
- 12. Correspondance
 - 12.1. Liste de correspondances
- 13. Période de questions sur un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour
- 14. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la rencontre

Monsieur Mathieu Lapointe souhaite la bienvenue à ses collègues.

Le quorum étant constaté, le préfet procède à l'ouverture de la rencontre à 19 h 30.

À moins d'indication contraire, le vote du préfet n'est pas inclus dans le nombre de voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

2. Adoption de l'ordre du jour

CMRC-2026-06-10-104

Document déposé :

- MRC AVIGNON. *Ordre du jour CMRC 10 juin 2026*. 3 pages.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Pascal Bujold
et résolu unanimement

D'adopter l'ordre du jour avec le point « DIVERS » ouvert.

3. Période de questions sur un sujet à l'ordre du jour

4. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil de la MRC du 6 mai 2026

CMRC-2026-06-10-105

Document déposé :

- MRC AVIGNON. *Procès-verbal CMRC 6 mai 2026*. 18 pages.

Il est PROPOSÉ par : Madame Cynthia Dufour
et résolu unanimement

D'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil de la MRC du 6 mai 2026.

5. Finances et administration

5.1. Résolution d'autorisation et de mandat de la DGA pour les dossiers de la MRC Avignon à Revenu Québec

CMRC-2026-06-10-106

Résolution d'autorisation et de mandat de la DGA pour les dossiers et accès de la MRC Avignon à Revenu Québec

CONSIDÉRANT l'obligation de nommer un ou des responsables des services de Revenu Québec pour le bon fonctionnement des activités de l'organisation;

CONSIDÉRANT que les activités de la MRC sont sous la responsabilité administrative du directeur général et greffier-trésorier, David Bourdages;

CONSIDÉRANT la nomination de la nouvelle directrice générale adjointe, Elisabeth Vychytil;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Jean-Paul Landry
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon nomme Elisabeth Vychytil, directrice générale adjointe, responsable des accès de « Revenu Québec ».

Les éléments requis sont les suivants :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir et à assumer les rôles et responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Extrait de résolution : Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Elisabeth Vychtyl, directrice générale adjointe, responsable finances et administration

5.2. Résolution d'autorisation et de mandat de la DGA pour les dossiers de la MRC Avignon à l'Agence du revenu du Canada

CMRC-2026-06-10-107

Résolution d'autorisation et de mandat de la DGA pour les dossiers de la MRC Avignon à l'Agence du revenu du Canada

CONSIDÉRANT l'obligation de nommer un ou des responsables des services de l'Agence du revenu du Canada pour le bon fonctionnement des activités de l'organisation;

CONSIDÉRANT que les activités de la MRC sont sous la responsabilité administrative du directeur général et greffier-trésorier, David Bourdages;

CONSIDÉRANT la nomination de la nouvelle directrice générale adjointe, Elisabeth Vychtyl;

EN CONSÉQUENCE

Il est **PROPOSÉ** par : Monsieur Serge Normandeau
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon nomme Elisabeth Vychtyl, directrice générale adjointe, responsable adjointe des accès de « l'Agence du revenu du Canada » en soutien au directeur général et l'autorise à effectuer les actions suivantes au nom de la MRC Avignon:

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de l'Agence du revenu du Canada;
- à gérer l'inscription de l'entreprise aux services en ligne de l'Agence et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir et à assumer les rôles et responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation des services en lignes pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec l'Agence du revenu du Canada, en ce qui concerne tous les renseignements que l'Agence du revenu du Canada détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec l'Agence du revenu du Canada par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Extrait de résolution : Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Elisabeth Vychytil, directrice générale adjointe, responsable finances et administration

5.3. Résolution de modification des signataires des effets bancaires – ajout de mandat et d'autorisation de la DGA

CMRC-2026-06-10-108

Résolution concernant les autorisations de signataires des effets bancaires et autres de la MRC Avignon

CONSIDÉRANT la nomination de la nouvelle directrice générale adjointe, Elisabeth Vychytil;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Rémi Lagacé
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon nomme Elisabeth Vychytil, directrice générale adjointe, comme signataire des effets bancaires de la MRC pour les folios 267340, 263780 et 215114 à la Caisse Desjardins de la Baie-des-Chaleurs incluant AccèsD Affaires et de tout autre document requis et nécessaire au bon fonctionnement de la MRC Avignon.

Extrait de résolution : Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Elisabeth Vychytil, directrice générale adjointe, responsable finances et administration

5.4. Résolution d'autorisation et de mandat de la DGA pour les dossiers de Telus pour les services de téléphonie et d'internet de la MRC

CMRC-2026-06-10-109

Résolution concernant les autorisations de la DGA pour les dossiers de Telus pour les services de téléphonie et d'internet de la MRC

CONSIDÉRANT la nomination de la nouvelle directrice générale adjointe, Elisabeth Vychytil;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'autoriser la directrice générale adjointe pour les accès de Telus pour les services de téléphonie ainsi que ceux concernant l'internet de la MRC;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Régis Leblanc
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon autorise Elisabeth Vychytil, directrice générale adjointe pour les accès de Telus pour les services de téléphonie et d'internet de la MRC.

Extrait de résolution : Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Elisabeth Vychytil, directrice générale adjointe, responsable finances et administration

5.5. Appui à la municipalité de Pointe-à-la-Croix relativement à l'optimisation de la fluidité routière et suspension des chantiers majeurs lors du Congrès mondial acadien 2029

CMRC-2026-06-10-110

Document déposé :

- MUNICIPALITÉ DE POINTE-À-LA-CROIX. *Extrait de résolution 26-0309-660.* 9 mars 2026. 1 page.

Résolution concernant l'appui de la MRC Avignon à la municipalité de Pointe-à-la-Croix relativement à l'optimisation de la fluidité routière et la suspension des chantiers majeurs lors du Congrès mondial acadien 2029

CONSIDÉRANT la résolution de la municipalité de Pointe-à-la-Croix (26-0309-660) transmise à la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT que le Congrès mondial acadien 2029 se tiendra du 8 au 18 août 2029 et qu'il constitue un événement international majeur rassemblant des milliers de visiteurs provenant de plusieurs régions du Canada, États-Unis et d'ailleurs dans le monde;

CONSIDÉRANT que la région de la Baie-des-Chaleurs et la municipalité de Pointe-à-la-Croix font partie des territoires qui accueilleront un important achalandage touristique dans le cadre de cet événement;

CONSIDÉRANT que le pont J.C Van Horne, le boulevard Inter-Provincial, et la route 132 représentent des axes routiers stratégiques permettant l'accès à la municipalité, ainsi qu'aux différentes activités prévues dans la Baie-des-Chaleurs;

CONSIDÉRANT que la réalisation de travaux majeurs sur ces artères, pendant la période de tenue du Congrès, pourrait entraîner des ralentissements importants, nuire à la circulation et à l'accueil des visiteurs, et compromettre la fluidité des déplacements;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite favoriser une circulation sécuritaire et efficace pour les résidents, les visiteurs et les services d'urgences durant cet événement d'envergure;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Sylvain Roy
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon appuie la municipalité de Pointe-à-la-Croix;

Que le Conseil de la MRC Avignon demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, à Hydro-Québec, à Services publics et Approvisionnement Canada, et à tout organisme, ministère, société et sous-traitant, de planifier leurs interventions de manière à éviter la réalisation de travaux routiers majeurs sur, et aux abords du pont J.C. Van Horne, de la route 132 et du boulevard Inter-Provincial durant la période du 16 juillet 2029 au 18 août 2029.

Que la MRC demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, à Hydro-Québec, à Services publics et Approvisionnement Canada et à tout organisme, ministère, société et sous-traitant, de favoriser, dans la mesure du possible, le report ou la suspension temporaire de tout chantier susceptible de nuire à la circulation sur ces axes, et ce, du 16 juillet 2029 au 18 août 2029.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise :

- au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec
- à Services publics et Approvisionnement Canada, à l'attention du gestionnaire de projets, monsieur Trevor Gamblin
- à Hydro-Québec
- au comité organisateur du Congrès mondial acadien, à l'attention du directeur, monsieur Pascal Saunier
- à la députée de la circonscription de Bonaventure à l'Assemblée nationale du Québec, madame Catherine Blouin
- au député de la circonscription de GaspésieLes Îles-de-la-Madeleine-Listuguj à la Chambre des communes, monsieur Alexis Deschênes

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Benoit Charette, ministre MTMD, Trevor Gamblin, Hydro-Québec, Pascal Saunier, directeur CMA, Catherine Blouin, députée de Bonaventure et Alexis Deschênes, député Gaspésie-Les Îles-de-la-Madeleine-Listuguj

5.6. Reconnaissance de contribution à la MRC à Francine Rivière

CMRC-2026-06-10-111

Résolution concernant une motion de remerciements à madame Francine Rivière

CONSIDÉRANT que madame Francine Rivière a intégré la MRC Avignon en 2015 et qu'elle quittera prochainement ses fonctions de coordonnatrice aux finances et à l'administration pour une retraite bien méritée;

CONSIDÉRANT que madame Francine Rivière a contribué directement ou indirectement au développement de la MRC et des services offerts sur son territoire depuis plus de 40 ans à travers :

- Le Service d'aide aux jeunes entrepreneurs d'Avignon (1986-1995)
- Le Guichet unique d'information et de développement économique de la MRC Avignon (1996-1998)
- Le Centre local de développement de la MRC Avignon (1998-2015)
- La MRC Avignon (2015-2026)

CONSIDÉRANT que par son professionnalisme, son engagement, sa rigueur et sa collégialité, madame Rivière a contribué à maintenir et développer un service administratif et des finances de grande qualité;

CONSIDÉRANT que son expertise en administration a été un atout majeur pour la MRC, permettant l'amélioration des suivis financiers et des processus;

CONSIDÉRANT que son implication a été déterminante dans différents projets, ainsi que dans la transition des directions et la transformation de la MRC;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur David Ferguson
et résolu unanimement

Que le Conseil de la MRC Avignon remercie chaleureusement madame Francine Rivière pour ses nombreuses années de service, son impact positif sur la MRC et ses contributions à la gestion de la MRC;

Et que le Conseil de la MRC lui exprime sa reconnaissance pour la qualité de son travail, ses qualités humaines et son engagement envers la mission de la MRC.

Extrait de résolution : Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Elisabeth Vychytil, directrice générale adjointe – responsable finances et administration

5.7. Adoption et autorisation de signature de l'offre de service de la FQM – révision des politiques RH

CMRC-2026-06-10-112

Document déposé :

- FQM. *Offre de service RH/RT*. 13 mai 2026. 15 pages.

Résolution concernant l'adoption et l'autorisation de signature de l'offre de service de la FQM

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « **FQM** »);

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des techniciens et professionnels de ces services fixés pour l'année 2026 varient entre 115 \$ et 225 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la MRC de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations de travail;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Madame Cynthia Dufour
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur et pour un coût maximal de 18 000 \$ (plus les taxes applicables). Cette dépense sera couverte avec les excédents de fonctionnements non affectés en augmentant d'autant le budget des services professionnels GRH.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Elisabeth Vychtyl, directrice générale adjointe - responsable finances et administration

5.8. Adoption et autorisation de signature de l'Avenant 1 à l'Entente FRR

CMRC-2026-06-10-113

Document déposé :

- MAMH. *Avenant 1 – Entente de développement territorial FRR – volet 3 – vitalisation*. Juin 2026. 8 pages.

Résolution concernant l'adoption et l'autorisation de signature de l'Avenant 1 à l'Entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité

CONSIDÉRANT que la reconduction du Fonds régions et ruralité est inscrite comme engagement de la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité* qui a été signée le 13 décembre 2023 avec les représentants municipaux;

CONSIDÉRANT que le volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité s'inscrit en continuité de l'actuel volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC de ce fonds, dont l'entente s'est terminée le 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT que le volet 3 – Vitalisation du Fonds régions et ruralité est intégré à l'entente de délégation du volet 2 – Développement territorial afin d'assurer une meilleure cohérence entre les actions réalisées dans les deux volets du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que l'entente de développement territorial et vitalisation de la MRC a été signée le 22 septembre 2025;

CONSIDÉRANT que des assouplissements aux normes des volets 2 et 3 du Fonds régions et ruralité ont été négociés avec les représentants du milieu municipal et que ces modifications touchent certaines clauses de l'entente de développement territorial, rendant nécessaire la signature d'un avenant à ladite entente;

CONSIDÉRANT que ces nouvelles normes entrent en vigueur à compter du 10 février 2026;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Éric Guénette
et résolu unanimement

De confirmer l'adhésion de la MRC aux objets de l'avenant à l'entente;

D'autoriser Mathieu Lapointe, préfet, à signer, pour et au nom de la MRC, l'avenant ainsi que tout document relatif à l'Entente de développement territorial et vitalisation du Fonds régions et ruralité.

Extrait de résolution : Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Elisabeth Vychtyl, directrice générale adjointe - responsable finances et administration et Aude Buévoz, coordonnatrice au développement

5.9. Adoption de la mise à jour du Rapport d'activités du FRR volet 2 (20-25) au 31 mars 2026

CMRC-2026-06-10-114

Document déposé :

- MRC AVIGNON. *Fonds Régions et Ruralité FRR – volet 2 (20-25) – mise à jour Rapport d'activités (1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026)*. 3 pages.

Résolution concernant l'adoption de la mise à jour du rapport d'activités FRR-2 (20-25) pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds régions et ruralité – volet 2 « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC »;

CONSIDÉRANT qu'il est requis d'adopter une mise à jour du rapport d'activités pour faire état de l'utilisation des sommes octroyées;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Richard St-Laurent
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte la mise à jour du rapport d'activités FRR-2 (20-25) pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026.

Extrait de résolution : Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration (suivi auprès du MAMH), Aude Buévoz, coordonnatrice au développement et Elisabeth Vychytil, directrice générale adjointe - responsable finances et administration

5.10. Activités "Fonctionnement MRC", "FLI" et "FLS"

5.10.1. Adoption des déboursés pour les mois de mars, avril et mai 2026

CMRC-2026-06-10-115

Document déposé :

- MRC AVIGNON. *Déboursés pour les mois de mars, avril et mai 2026*. 18 pages.

Il est PROPOSÉ par : Madame Patricia Chartier
et résolu unanimement

D'approuver les déboursés pour les mois de mars, avril et mai 2026.

5.11. Adoption et autorisation de signature de l'Entente relative à la perception de la taxe sur l'immatriculation de véhicules de promenade pour le financement du transport collectif des personnes - SAAQ-MRC(s)

CMRC-2026-06-10-116

Document déposé :

- *Entente relative à la perception de la taxe sur l'immatriculation de véhicules de promenade pour le financement du transport collectif des personnes - SAAQ-MRC(s)*. 21 pages.

Résolution concernant l'adoption et l'autorisation de signature de l'Entente relative à la perception de la taxe sur l'immatriculation de véhicules de promenade pour le financement du transport collectif des personnes

ATTENDU qu'en vertu du premier alinéa de l'article 992.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27-1), aux fins du financement de dépenses en matière de transport collectif, toute municipalité régionale de comté qui a déclaré sa compétence relativement à tout ou partie du domaine du transport collectif peut, par un règlement et malgré l'article 678.0.3, imposer une Taxe au nom d'une personne dont l'adresse inscrite dans le registre de la Société tenu en vertu de l'article 10 du CSR correspond à un lieu situé sur le territoire à l'égard duquel la municipalité régionale de comté est compétente;

ATTENDU que chacune des municipalités a adopté un règlement imposant sur son territoire le même montant de Taxe que les autres municipalités du regroupement;

ATTENDU que les Municipalités ont convenu de se regrouper pour partager les frais applicables à la perception de cette Taxe;

ATTENDU qu'en vertu du paragraphe 1 g) de l'article 2 de la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* (ci-après appelée la "LSAAQ"), la Société a pour fonction d'exécuter tout autre mandat qui lui est donné par entente avec une municipalité sur le territoire de laquelle une société de transport en commun a compétence en vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* ou une municipalité régionale de comté qui a déclaré sa compétence relativement à tout ou partie du domaine de transport collectif;

ATTENDU qu'en vertu du paragraphe 2 g) de l'article 2 de la LSAAQ, aux fins prévues au paragraphe 1, la Société peut percevoir toute taxe relative à l'immatriculation d'un véhicule;

ATTENDU qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 488.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, et du deuxième alinéa de l'article 992.1 du *Code municipal du Québec*, la Taxe ne peut s'appliquer que si une entente aux fins de sa perception a été conclue entre une municipalité et la Société;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Sylvain Roy
et résolu unanimement

Que le conseil de la MRC Avignon adopte et autorise le préfet et/ou la direction générale à signer l'Entente relative à la perception de la taxe sur l'immatriculation de véhicules de promenade pour le financement du transport collectif des personnes.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Elisabeth Vychtyl, directrice générale adjointe - responsable finances et administration

5.12. Règlement numéro 2026-002 concernant la taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade

5.12.1. Avis de motion

CMRC-2026-06-10-117

AVIS DE MOTION | Adoption du Règlement 2026-002 concernant la taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade

Avis de motion

Un avis de motion est par la présente donné par Monsieur Pascal Bujold qu'il sera présenté lors de la présente rencontre ou d'une rencontre subséquente le Règlement 2026-002 concernant la taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade.

5.12.2. Projet de règlement

CMRC-2026-06-10-118

Résolution concernant le Règlement numéro 2026-002 concernant la taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade

CONSIDÉRANT qu'en vertu du premier alinéa de l'article 992.1 du Code municipal du Québec, aux fins du financement de dépenses en matière de transport collectif, une municipalité régionale de comté qui a déclaré sa compétence relativement à tout ou partie du domaine du transport collectif, peut, par un règlement et malgré l'article 678.0.3, imposer une taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade au nom d'une personne dont l'adresse inscrite dans le registre de la Société de l'assurance automobile du Québec tenu en vertu de l'article 10 du Code de la sécurité routière correspond à un lieu situé sur le territoire à l'égard duquel la municipalité est compétente;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon souhaite se prévaloir de l'article 992.1 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Régis Leblanc
et résolu unanimement

Que le règlement numéro 2026-002 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 — PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 — TAXE SUR L'IMMATRICULATION

Il est imposé une taxe annuelle de trente dollars (30 \$) sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade au nom d'une personne dont l'adresse inscrite dans le registre de la Société de l'assurance automobile du Québec tenu en vertu de l'article 10 du Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2) correspond à un lieu situé dans le territoire de la MRC Avignon.

ARTICLE 3 — INDEXATION

À partir du 1er janvier 2027, et le premier jour de janvier de chaque année subséquente, le montant de la taxe sur l'immatriculation d'un véhicule de promenade est révisé. Le nouveau montant est établi en fonction du pourcentage de la variation de l'indice mensuel des prix à la consommation de la région métropolitaine de recensement de Montréal publié par Statistique Canada pour la période de douze mois qui se termine le 30 juin de l'année précédant l'indexation. Le résultat est arrondi au centième de dollar près. La révision interviendra de plein droit sans aucune formalité ou demande préalable.

ARTICLE 4 — ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément le 1er janvier 2027.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Elisabeth Vychytil, directrice générale adjointe - responsable finances et administration

6. Services techniques et évaluation

6.1. Adoption de l'annexe 5 PADF GÎM – Registre annuel des projets 2024-2027

6.1.1. Travaux réalisés annexe 5 PADF

CMRC-2026-06-10-119

Document déposé :

- DESJARDINS, PIERRE-LUC. *Annexe 5 PADF 2025-2026*.

Résolution concernant l'adoption de l'annexe 5 PADF

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon est partie prenante d'une entente de délégation avec le gouvernement du Québec en matière de gestion forestière en territoire public intramunicipal (TPI);

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon est tenue de déposer annuellement un rapport démontrant les activités réalisées, celui-ci prenant la forme requise par l'Annexe 5 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

CONSIDÉRANT le rapport déposé à la MRC par l'ingénieur forestier associé, Pierre-Luc Desjardins;

CONSIDÉRANT que les documents soumis sont conformes et couvrent les fonds alloués à la MRC;

EN CONSÉQUENCE

Il est **PROPOSÉ** par : Monsieur Rémi Lagacé
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte le rapport annuel – annexe 5 pour l'année 2025-2026 tel que déposé.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Pierre-Luc Desjardins, ingénieur forestier

6.1.2. Planification annuelle annexe 5 PADF

CMRC-2026-06-10-120

Document déposé :

- DESJARDINS, PIERRE-LUC. *Annexe 5 prévisionnelle 2026-2027*. Juin 2026. 1 page.

Résolution concernant l'adoption de l'annexe 5 prévisionnelle 2026-2027 - PADF

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon est partie prenante d'une entente de délégation avec le gouvernement du Québec en matière de gestion forestière en territoire public intramunicipal (TPI);

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon est tenue de déposer un projet prévisionnel pour l'année 2025-2027, celui-ci prenant la forme requise par l'Annexe 5B du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

CONSIDÉRANT le rapport déposé à la MRC par l'ingénieur forestier associé, Pierre-Luc Desjardins;

CONSIDÉRANT que les documents soumis sont conformes et couvrent les fonds alloués à la MRC;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur David Ferguson
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon :

- adopte le rapport annuel – annexe 5 prévisionnelle pour l'année 2026-2027 telle que déposée;
- autorise et mandate monsieur David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, à signer la documentation relative à ce dossier.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Pierre-Luc Desjardins, ingénieur forestier et Christian Grenier, responsable régional PADF, MRC de Bonaventure

6.1.3. Résolution pour redevances

CMRC-2026-06-10-121

Document déposé :

- DESJARDINS, PIERRE-LUC. *Contributions au fonds forestier – Saison 2026-2027*. 1 page.

Résolution concernant l'adoption des taux pour les redevances au fonds forestier pour l'année 2026-2027

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon est partie prenante d'une entente de délégation avec le gouvernement du Québec en matière de gestion forestière en territoire public intramunicipal (TPI);

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon est tenue de maintenir un fonds pour le développement des activités visées à l'entente;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon est tenue d'adopter annuellement des contributions au fonds forestier, celles-ci étant calculées selon le nombre de mètre/cube récolté;

CONSIDÉRANT lesdits taux déposés dans le document annexé aux présentes;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Jean-Paul Landry
et résolu unanimement

Que le conseil de la MRC approuve les taux en \$/m³ selon le document déposé pour les années 2026-2027 et que ces contributions soient affectées au fonds forestier de la MRC.

Extrait de résolution : Pierre-Luc Desjardins, ingénieur forestier GFCBDC

7. Aménagement du territoire

7.1. Résolution 099-04-2026 - dérogation mineure - lot 5 963 176 - Municipalité de Nouvelle

CMRC-2026-06-10-122

Documents déposés :

- Résolution 09904-2026 - dérogation mineure - lot 5 963 176
- Demande de dérogation - lot 5 963 176

Résolution concernant une dérogation mineure visant la propriété située sur le lot 5 963 176 situé sur la rue Arthur-Francoeur, à Nouvelle, en vertu de l'article 145.7 de la LAU

CONSIDÉRANT l'article 145.7 de la L.A.U.;

CONSIDÉRANT la dérogation mineure demandée pour la propriété située sur le lot 5 963 176 situé sur la rue Arthur-Francoeur, à Nouvelle, accepter par le conseil municipal de Nouvelle suivant la résolution 099-04-2026 du 13 avril 2026;

CONSIDÉRANT que cette dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Éric Guénette
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon n'impose pas de condition visée au deuxième alinéa de l'article 147.5 de la LAU dans le but d'atténuer ce risque ou cette atteinte ou modifier, à ces fins, toute condition prévue par le conseil de la municipalité;

Que la MRC Avignon n'utilise pas son pouvoir de désaveu contre la décision autorisant la dérogation.

Extrait de résolution : Benoît Cabot, directeur général et greffier-trésorier, municipalité de Nouvelle, Isabelle Boudreau, responsable de l'urbanisme, municipalité de Nouvelle et Samuel Landry, aménagiste, MRC Avignon

7.2. Résolution 100-04-2026 - dérogation mineure - lot 5 963 178 - Municipalité de Nouvelle

CMRC-2026-06-10-123

Documents déposés :

- Résolution 10004-2026 - dérogation mineure - lot 5 963 178
- Demande de dérogation - lot 5 963 178 et annexes

Résolution concernant une dérogation mineure visant la propriété située sur le lot 5 963 178 situé sur la rue Arthur-Francoeur, à Nouvelle, en vertu de l'article 145.7 de la LAU

CONSIDÉRANT l'article 145.7 de la L.A.U.;

CONSIDÉRANT la dérogation mineure demandée pour la propriété située sur le lot 5 963 178 situé sur la rue Arthur-Francoeur, à Nouvelle., accepter par le conseil municipal de Nouvelle suivant la résolution 100-04-2026 du 13 avril 2026;

CONSIDÉRANT que cette dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Serge Normandeau
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon n'impose pas de condition visée au deuxième alinéa de l'article 147.5 de la LAU dans le but d'atténuer ce risque ou cette atteinte ou modifier, à ces fins, toute condition prévue par le conseil de la municipalité;

Que la MRC Avignon n'utilise pas son pouvoir de désaveu contre la décision autorisant la dérogation.

Extrait de résolution : Benoît Cabot, directeur général et greffier-trésorier, municipalité de Nouvelle, Isabelle Boudreau, responsable de l'urbanisme, municipalité de Nouvelle et Samuel Landry, aménagiste, MRC Avignon

7.3. Certificat Conformité - Règlement 455 - Municipalité de Nouvelle

CMRC-2026-06-10-124

Documents déposés :

- Résolution n° 12605-2026 -Adoption règlement 455
- Règlement 455 - concordance au règlement numéro 2024-005-R

Résolution concernant la délivrance d'un certificat de conformité à la Municipalité de Nouvelle pour le règlement n° 455

CONSIDÉRANT le règlement n° 455 de la Municipalité de Nouvelle;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

CONSIDÉRANT que le règlement no 455 respecte les objectifs du schéma d'aménagement et de développement, les dispositions du document complémentaire et les mesures de contrôle intérimaire de la MRC Avignon;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Madame Cynthia Dufour
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la Municipalité de Nouvelle pour le *règlement numéro 455 de concordance au règlement numéro 2024-005-R modifiant le règlement 004-87 de la MRC Avignon « schéma d'aménagement et de développement » modifiant le règlement de zonage 325.1, le règlement de lotissement 325.2 et le règlement numéro 431 précisant les conditions d'émission de permis et de certificats d'autorisation dans les secteurs de fortes pentes relativement aux milieux humides et aux secteurs de fortes pentes*, adopté suivant la résolution n° 26-04-078 du 6 avril 2026.

Extrait de résolution : Benoît Cabot, directeur général et greffier-trésorier, municipalité de Nouvelle, Isabelle Boudreau, Responsable de l'urbanisme, municipalité de Nouvelle et Samuel Landry, aménagiste, MRC Avignon

7.4. Résolution 2026-068 - dérogation mineure- lot 5 630 739 - Municipalité de Matapédia

CMRC-2026-06-10-125

Documents déposés :

- Résolution 2026068 dérogation mineure lot 5 630 739
- Plan joint demande dérogation_2026068_ lot 5 630 739

Résolution concernant une dérogation mineure visant la propriété sur le lot 5 630 739 à Matapédia en vertu de l'article 145.7 de la LAU

CONSIDÉRANT l'article 145.7 de la L.A.U.;

CONSIDÉRANT la dérogation mineure demandée pour la propriété située sur le lot 5 630 739 à Matapédia, accepter par le conseil municipal de Matapédia suivant la résolution 2026-068 du 4 mai 2026;

CONSIDÉRANT que cette dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Rémi Lagacé
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon n'impose pas de condition visée au deuxième alinéa de l'article 147.5 de la LAU dans le but d'atténuer ce risque ou cette atteinte ou modifier, à ces fins, toute condition prévue par le conseil de la municipalité;

Que la MRC Avignon n'utilise pas son pouvoir de désaveu contre la décision autorisant la dérogation.

Extrait de résolution : Geneviève Moffatt, directrice générale et greffière-trésorière, municipalité de Matapédia et Samuel Landry, aménagiste, MRC Avignon

7.5. Certificat Conformité - Règlement 349-26 – Municipalité de Saint-François-d'Assise

CMRC-2026-06-10-126

Documents déposés :

- Résolution n° 2605-098 - Adoption règlement 349-26
- Règlement 349-26 - modifiant le règlement de zonage # 318-21

Résolution concernant la délivrance d'un certificat de conformité à la Municipalité de Saint-François-d'Assise pour le règlement n° 349-26

CONSIDÉRANT le règlement n° 349-26 de la Municipalité de Saint-François-d'Assise;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

CONSIDÉRANT que le règlement no 349-26 respecte les objectifs du schéma d'aménagement et de développement, les dispositions du document complémentaire et les mesures de contrôle intérimaire de la MRC Avignon;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Sylvain Roy
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la Municipalité de Saint-François-d'Assise pour le *règlement 349-26 modifiant le règlement de zonage #318-21 modifiant l'annexe 2 du règlement de zonage / usage zone PU-1*, adopté suivant la résolution n° 26-05-098, le 4 mai 2026.

Extrait de résolution : Sara Doucet, directrice générale et greffière-trésorière, municipalité de Saint-François-d'Assise et Samuel Landry, aménagiste MRC Avignon

7.6. Analyse de conformité du règlement numéro 2026-002 – Municipalité de Ristigouche-Sud-Est

CMRC-2026-06-10-127

Documents déposés :

- Résolution n° 202605-007 - Adoption règlement 2026-002
- Règlement 2026-002 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments

Résolution concernant la délivrance d'un certificat de conformité à la Municipalité de Ristigouche-Sud-Est pour le règlement n° 2026-002

CONSIDÉRANT le règlement n° 2026-002 de la Municipalité de Ristigouche-Sud-Est;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

CONSIDÉRANT que le règlement no 2026-002 respecte les objectifs du schéma d'aménagement et de développement, les dispositions du document complémentaire et les mesures de contrôle intérimaire de la MRC Avignon;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Pascal Bujold
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la Municipalité de Ristigouche-Sud-Est pour le règlement n° 2026-002 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments, adopté suivant la résolution no 2026-05-007, le 11 mai 2026.

Extrait de résolution : Hervé Esch, directeur général et greffier-trésorier, municipalité de Ristigouche-Sud-Est et Samuel Landry, aménagiste MRC Avignon

7.7. Adoption et autorisation de signature de l'Entente de confidentialité et de partage de données avec le MELCCFP dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement

CMRC-2026-06-10-128

Document déposé :

- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. *Entente concernant l'octroi d'une licence de droit d'auteur pour l'utilisation de données fauniques sensibles et la protection de leur confidentialité.* 8 pages.

Résolution concernant l'adoption et l'autorisation de signature de l'Entente de confidentialité et de partage de données avec le MELCCFP dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement

CONSIDÉRANT que le MINISTRE est titulaire, pour et au nom du gouvernement du Québec, des droits d'auteur sur les données décrites à l'**Annexe A** (ci-après : « Données brutes »), qu'il est le gestionnaire de ces droits et qu'il est autorisé à accorder tout droit relativement à celles-ci;

CONSIDÉRANT que le MINISTRE souhaite consentir au CLIENT une licence pour l'utilisation des Données brutes selon les modalités énoncées ci-après;

CONSIDÉRANT que les Données brutes sont sensibles et que le MINISTRE souhaite donc protéger leur caractère confidentiel, notamment en encadrant leur utilisation et leur communication;

CONSIDÉRANT que le MINISTRE garantit qu'il détient les droits et les autorisations requis aux présentes concernant l'utilisation des Données brutes;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Jean-Paul Landry
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte et mandate M. David Bourdages, directeur général, à signer « l'Entente concernant l'octroi d'une licence de droit d'auteur pour l'utilisation de données fauniques sensibles et la protection de leur confidentialité ».

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Samuel Landry, aménagiste et coordonnateur de l'aménagement durable et inspection

8. Développement économique :

8.1. Défense de l'intégrité de la gestion de l'offre dans le contexte de l'ACEUM

CMRC-2026-06-10-129

Résolution concernant la défense de l'intégrité de la gestion de l'offre dans le contexte de l'ACEUM

CONSIDÉRANT que le secteur laitier constitue un pilier économique et social essentiel pour l'occupation du territoire, le maintien du tissu social régional et la sécurité alimentaire de la population canadienne;

CONSIDÉRANT que les plus récents accords internationaux ratifiés par le Canada ont déjà entraîné la cession de parts importantes du marché canadien, imposé de nouvelles obligations aux producteurs et fragilisé la stabilité de la gestion de l'offre, pilier fondamental de la production laitière canadienne;

CONSIDÉRANT que toute concession additionnelle dans le cadre de la révision de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) pourrait avoir des impacts économiques et sociaux significatifs sur les producteurs laitiers et les communautés locales;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Éric Guénette
et résolu unanimement

Que le conseil de la MRC Avignon :

- exprime son soutien ferme à la préservation intégrale de la gestion de l'offre au Canada, et ce, dans toutes les discussions entourant l'ACEUM ou tout futur accord commercial.
- demande au gouvernement du Canada de ne faire aucune concession qui pourrait compromettre la stabilité du secteur laitier, l'emploi local et la sécurité alimentaire.

- encourage le gouvernement du Canada à consulter les producteurs laitiers dans toutes les décisions ayant un impact sur le secteur, afin de garantir que leurs intérêts sont dûment pris en compte.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise :

- au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada
- au ministre responsable du Commerce Canada-États-Unis, des Affaires intergouvernementales et de l'Unité de l'économie canadienne
- au bureau du Premier ministre du Canada
- à la présidente du caucus rural
- aux représentants fédéraux de la région

Extrait de résolution : Heath MacDonald, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Dominic Leblanc, ministre responsable du Commerce Canada-États-Unis, des Affaires intergouvernementales et de l'Unité de l'économie canadienne, Mark Carney, premier ministre du Canada, Marianne Dandurand, présidente du caucus rural, Alexis Deschênes, député Gaspésie-Les Îles-de-la-Madeleine-Listuguj et David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier

8.2. Révision - Comité Réseau accès PME

CMRC-2026-06-10-130

Document déposé :

- Document complémentaire. *Comité aviseur PIAR 2026.*

Résolution concernant la mise à jour de la composition du comité aviseur Réseau accès PME 2026-2028

CONSIDÉRANT la convention de subvention Réseau accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises signée en septembre 2025 entre le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT l'obligation de mise à jour de la composition et l'engagement de la MRC Avignon à se conformer à celle-ci;

CONSIDÉRANT la composition proposée et les efforts en cours pour combler le poste vacant sur le comité;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Régis Leblanc
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte la composition du comité aviseur du Réseau accès PME 2026-2028.

- 1 représentant de la MRC : Mathieu Lapointe, préfet MRC Avignon
- 1 représentant de la ville la plus peuplée de la MRC : Antoine Audet, directeur général de la ville de Carleton-sur-Mer
- 1 représentant d'entreprise privée de l'ouest de la MRC : à valider
- 1 représentant d'une organisation économique du territoire : à valider
- 1 représentant d'une organisation économique du territoire : Lyne Lebrasseur, directrice générale de la SADC de Baie-des-Chaleurs

Extrait de résolution : Ghislain Anglehart, conseiller en développement économique, ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, Aude Buévoz, coordonnatrice au développement, Geneviève Labillois, conseillère aux entreprises et développement économique et Elisabeth Vychytil, directrice générale adjointe - responsable finances et administration

8.3. Adoption de la Politique d'investissement commune du Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS)

CMRC-2026-06-10-131

Document déposé :

- MRC AVIGNON. *Politique FLI-FLS*. Juin 2026. 18 pages.

Résolution relativement à l'adoption de la nouvelle Politique d'investissement commune du Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS) de la MRC Avignon

CONSIDÉRANT la Politique FLI-FLS de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT que ladite Politique a été modifiée en raison des changements dans le cadre de gestion par le ministère et les FLS;

CONSIDÉRANT l'obligation de la MRC d'inclure ces changements à la Politique et que celle-ci doit être adoptée par le conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Richard St-Laurent
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte la nouvelle Politique d'investissement commune du Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS) de la MRC Avignon.

Extrait de résolution : Ghislain Anglehart, MEIE, Kathleen Matteau, FLS, David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Elisabeth Vychytil, directrice générale adjointe - responsable finances et administration, Aude Buévoz, coordonnatrice au développement, Joane Labillois, conseillère aux entreprises, Marc-Anthony Barriault, conseiller aux entreprises, Geneviève Labillois, conseillère aux entreprises et développement économique et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

9. Développement territorial et social

9.1. Fonds d'aide et de soutien aux milieux – recommandations du comité d'analyse

9.1.1. FRR - volet 2 - développement territorial

CMRC-2026-06-10-132

Document déposé :

- MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 5 pages.

Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité du Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2 – développement territorial

CONSIDÉRANT le Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2 – développement territorial de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets FRR – volet 2 – développement territorial;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Madame Patricia Chartier
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Bouge pour que ça Bouge	Marathon BDC 2026 : Journée familiale	6 787 \$
Centre d'action bénévole L'Ascension-de-Patapédia- Escuminac	Collations camps de jour	6 414 \$
Shanti festival	Shanti festival – volet chapiteau et souper communautaire	7 600 \$
Coopérative Montaison	Acquisition d'équipement	10 000 \$

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Aude Buévoz, coordonnatrice au développement, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Elisabeth Vychtyl, directrice générale adjointe - responsable finances et administration

9.1.2. FRR - volet 3 - vitalisation

CMRC-2026-06-10-133

Document déposé :

- MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 5 pages.

Madame Cynthia Dufour, mairesse de Saint-Alexis-de-Matapédia se retire pour ce point.

Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité du Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 3 – vitalisation

CONSIDÉRANT le Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 3 – vitalisation de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets FRR – volet 3 – vitalisation;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Pascal Bujold
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Listuguj Mi'gmaq Gouvernement	Listuguj traditional pow wow tent	13 224 \$
Corporation de développement économique	Paroles de sages inconnus	6 500 \$
MRC Avignon	Phase 1 conception de kiosques d'interprétation en histoire	17 300 \$

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Aude Buévoz, coordonnatrice au développement, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Elisabeth Vychytil, directrice générale adjointe - responsable finances et administration

9.1.3. Fonds Entente de développement culturel

CMRC-2026-06-10-134

Document déposé :

- MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 5 pages.

Madame Cynthia Dufour, mairesse de Saint-Alexis-de-Matapédia et monsieur Rémi Lagacé, maire de Saint-François-d'Assise, se retirent pour ce point.

Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds Entente de développement culturel

CONSIDÉRANT le Fonds Entente de développement culturel de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets culturels;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Madame Patricia Chartier
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte le projet suivant en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Municipalité de Matapédia	Les petites maisons de la vallée de la Matapédia	3 450 \$
Crabe des scènes (collectif d'artistes)	Crabe des scènes – Pièce de théâtre Piratages	5 000 \$
Corporation de développement économique	Paroles de sages inconnus	2 000 \$
Municipalité de Saint-François-d'Assise	100 ^e anniversaire de la municipalité	4 528 \$
Maison des jeunes le Trèfle Maria	Ma MDJ mes couleurs	2 686 \$

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Frédérique Caissy, agente de développement territorial – Culture et patrimoine, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Elisabeth Vychytil, directrice générale adjointe - responsable finances et administration

9.1.4. Fonds d'engagement social éolien (FES) - Innergex

CMRC-2026-06-10-135

Document déposés :

- MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 5 pages.

Madame Cynthia Dufour, mairesse de Saint-Alexis-de-Matapédia et monsieur Jean-Paul Landry, maire de Saint-André-de-Restigouche, se retirent pour ce point.

Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds d'engagement social éolien (FES) Innergex

CONSIDÉRANT le Fonds d'engagement social éolien (FES) de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Innergex;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Sylvain Roy
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Listuguj Mi'gmaq Government	Listuguj traditional pow wow tent	5 000 \$
Centre d'action bénévole Saint-Alphonse-Nouvelle	Alimenter les savoirs	5 000 \$
OTJ de Saint-Alexis-de-Matapédia	Climatiseur camp de jour	5 000 \$

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Aude Buévoz, coordonnatrice au développement, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Elisabeth Vychytil, directrice générale adjointe - responsable finances et administration

9.1.5. Fonds d'engagement social éolien (FES) Boralex

CMRC-2026-06-10-136

Document déposé :

- MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 5 pages.

Messieurs Jean-Paul Landry, maire de Saint-André-de-Restigouche et Rémi Lagacé, maire de Saint-François-d'Assise, se retirent pour ce point.

Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds d'engagement social éolien (FES) Boralex

CONSIDÉRANT le Fonds d'engagement social éolien (FES) de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Boralex;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Madame Cynthia Dufour
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Crabe des scènes (collectif d'artistes)	Crabe des scènes – Pièce de théâtre Piratages	2 000 \$
Municipalité de Saint-François-d'Assise	100 ^e anniversaire de la municipalité	2 000 \$
Maison des Jeunes de Saint-François-d'Assise inc.	Jeunes en fête pour le 100 ^e	1 500 \$
Maison des jeunes le Trèfle Maria	Ma MDJ mes couleurs	2 000 \$
Carrefour jeunesse emploi Avignon Bonaventure	Gagnant-Gagnant	2 000 \$

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Anne-Julie Landry, agente de développement territorial – Coordination du développement social, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Elisabeth Vychytil, directrice générale adjointe - responsable finances et administration

9.1.6. Fonds Lucie et André Chagnon (FLAC)

CMRC-2026-06-10-137

Document déposé :

- MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 5 pages.

Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds de développement social FLAC

CONSIDÉRANT le Fonds de développement social FLAC de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse pour les projets FLAC;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Rémi Lagacé
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte le projet suivant en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Bouge pour que ça bouge	Bouge ta vie 2026-2027	48 827 \$
Centre d'action bénévole L'Ascension-de-Patapédia- Escuminac	Collations camps de jour	713 \$
Accès sages-femmes Baie-des- Chaleurs	Tisser les liens et vie associative	18 675 \$
Centr'Elles	Actions Femmes III	19 024 \$
Centre d'action bénévole Saint- Alphonse-Nouvelle	Alimenter les savoirs	22 000 \$
Carrefour jeunesse emploi Avignon Bonaventure	Gagnant-Gagnant	25 135 \$
MRC Avignon	Ressources humaines – démarche en développement social	97 903 \$

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, Nancy Gauvin, adjointe administrative, Anne-Julie Landry, agente de développement territorial – Coordination du développement social et Elisabeth Vychytil, directrice générale adjointe - responsable finances et administration

9.1.7. Fonds de l'Alliance

CMRC-2026-06-10-138

Document déposé :

- MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 5 pages.

Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds de développement social Alliance

CONSIDÉRANT le Fonds de développement social Alliance de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Alliance;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Serge Normandeau
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Centre d'action bénévole Saint- Alphonse-Nouvelle	Projet de halte-garderie à Maria et Nouvelle 2026-2027	31 553 \$
Centre d'action bénévole Saint- Alphonse-Nouvelle	P'tits Plats Givrés	26 652 \$
Centr'Elles	Actions Femmes III	16 976 \$

Association d'entraide pour la santé mentale	Travail de proximité	7 500 \$
Centre d'action bénévole Saint-Alphonse-Nouvelle	Agent de prévention et de sensibilisation auprès des aînés	52 847 \$
Autisme de l'Est-du-Québec	Répît	10 000 \$

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Anne-Julie Landry, agente de développement territorial – Coordination du développement social, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Elisabeth Vychytil, directrice générale adjointe - responsable finances et administration

9.2. Ententes sectorielles de développement régional - Adoption et autorisation de signature - ESD secteur agroalimentaire - Fonds d'intervention pour le développement du secteur agroalimentaire (FIDSA)

CMRC-2026-06-10-139

Documents déposés :

- MAMH-MAPAQ-MEIE. *Entente de développement agroalimentaire de la Gaspésie 2026-2029*. 36 pages.
- Document : étapes – 1 page.
- Document : recommandation – 1 page.

Résolution concernant l'adoption et l'autorisation de signature - ESD secteur agroalimentaire – Fonds d'intervention pour le développement du secteur agroalimentaire (FIDSA)

CONSIDÉRANT que l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou des organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une priorité d'intervention dans le domaine « *Agroalimentaire* » et inscrit celle-ci dans son Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire;

CONSIDÉRANT que par le biais de la présente Entente sectorielle de développement agroalimentaire de la Gaspésie 2026-2029, les parties impliquées conviennent de mettre en commun leurs efforts et leurs ressources afin de soutenir le développement du secteur agricole et agroalimentaire de la Gaspésie par la réalisation de projets en concordance avec les objectifs de la Planification stratégique du secteur agroalimentaire de la Gaspésie 2023-2028 et de toute planification de développement du territoire agricole d'une MRC de la Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Jean-Paul Landry
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon :

- Participe à l'Entente sectorielle de développement agroalimentaire de la Gaspésie 2026-2029 portée et gérée par Gaspésie Gourmande et y investisse une somme maximale 43 559 \$ de son Fonds volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR);
- Autorise et mandate Mathieu Lapointe, préfet, à signer au nom de la MRC tous les documents relatifs à l'Entente sectorielle de développement agroalimentaire de la Gaspésie 2026-2029;
- Désigne David Bourdages, directeur général, comme représentant de la MRC au comité directeur de l'Entente sectorielle de développement agroalimentaire de la Gaspésie 2026-2029 et autorise celui-ci à utiliser la part du FRR qui a été déléguée à la MRC conformément au deuxième alinéa de l'article 21.23.1 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (M-22.1).
- L'engagement de participation et de contribution de la MRC Avignon soit conditionnel à ce que :
 - Que le cadre de gestion soit adopté par l'ensemble des MRC;
 - Que la gestion et l'analyse des dossiers soient partagées avec les conseillers.ères aux entreprises des MRC;
 - Il y ait la mise en oeuvre d'une stratégie visant à diversifier les bénéficiaires, notamment dans un objectif d'équité régionale, incluant le programme de la chaux;
 - Il y ait la simplification des processus, ainsi que des lieux de discussion et de concertation;
 - L'engagement de la MRC Avignon soit conditionnel à la disponibilité des crédits pour les années dépassant son entente avec le MAMH et au renouvellement de la convention FRR volet 2 avec le MAMH.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Aude Buévoz, coordonnatrice au développement, François Pichette, agent de développement territorial – alimentation locale, Elisabeth Vychytil, directrice générale adjointe - responsable finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

9.3. Adoption et autorisation de signature de la Convention d'aide financière - Complice Persévérance scolaire - 2025-2026 – Programme 2 « Soutien aux organismes » - Élément 4 « Instances régionales de concertation »

CMRC-2026-06-10-140

Document déposé :

- **COMPLICE PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE GASPÉSIE-LES ÎLES. *Convention d'aide financière (2025-2026) - Programme 2 "Soutien aux organismes" - Élément 4 "Instances régionales de concertation". 8 pages.***

Résolution concernant l'autorisation de signature de la Convention d'aide financière - Complice Persévérance scolaire - 2025-2026 – Programme 2 « Soutien aux organismes » - Élément 4 « Instances régionales de concertation

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon met en œuvre le plan de communauté dans le cadre de la démarche en développement social du territoire;

CONSIDÉRANT que Complices Persévérance scolaire accorde une contribution financière de 29 763 \$ pour soutenir la mobilisation et la coordination liées au plan de communauté 2025-2026;

CONSIDÉRANT que ce financement permet d'assurer la continuité des actions de concertation et de coordination, notamment par le soutien aux ressources humaines de janvier à juin 2026;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Éric Guénette
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte la Convention d'aide financière – Complices Persévérance scolaire – 2025-2026, Programme 2 « Soutien aux organismes », Élément 4 « Instances régionales de concertation », et autorise la direction générale à signer la convention pour et au nom de la MRC.

Extrait de résolution : Anne-Julie Landry, agente de développement territorial, coordination du développement social, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Elisabeth Vychytil, directrice générale adjointe, responsables finances et administration

9.4. Attribution des sommes résiduelles du plan de prévention en criminalité

CMRC-2026-06-10-141

Document déposé :

- Plan d'action en prévention de la criminalité - Liste des projets et échanges de courriels.

Résolution concernant l'attribution des sommes résiduelles du plan de prévention en criminalité

CONSIDÉRANT l'entente relative au versement d'une aide financière dans le cadre du programme de soutien aux municipalités en matière de prévention de la criminalité 2019-2022 signée en mars 2020 entre le ministère de la Sécurité publique et la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT le montant résiduel de 72 037 \$ dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT l'approbation du ministère de la Sécurité publique de l'affectation des sommes dans le cadre des projets soumis;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Rémi Lagacé
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon :

Autorise le financement des projets identifiés par les partenaires mobilisés dans le cadre du plan d'action en prévention de la criminalité et déposés au conseil de la MRC Avignon le 10 juin 2026.

Extrait de résolution : Guillaume Larouche, analyste-conseil en prévention de la criminalité, direction des programmes, ministère de la Sécurité publique, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, Aude Buévoz, coordonnatrice au développement, Anne-Julie Landry, agente de développement territorial et coordonnatrice du développement social, Elisabeth Vychytil, directrice générale

adjointe - responsable finances et administration et David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier

10. Sécurité publique

11. Ressources humaines

11.1. Confirmation d'embauche – agent ou agente aux communications – numérique et événements

CMRC-2026-06-10-142

Résolution concernant la confirmation de l'embauche de Cyrielle Chauveau

CONSIDÉRANT le règlement 2021-003 octroyant des pouvoirs au directeur général de la MRC en matière d'embauche et de gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT le processus de dotation du poste d'agent.e aux communications – numérique et événements réalisé au courant des derniers mois et la sélection effectuée par un comité interne;

CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Régis Leblanc
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon confirme l'embauche de Cyrielle Chauveau au poste d'agente aux communications – numérique et événements.

Que la direction générale fixe l'échelon et les conditions de travail applicables selon les qualifications, l'expérience et les politiques en vigueur.

Extrait de texte : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Nancy Gauvin, adjointe administrative, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Elisabeth Vychytil, directrice générale adjointe - responsable finances et administration

11.2. Confirmation embauche inspecteur municipal temporaire

CMRC-2026-06-10-143

Résolution concernant la confirmation de l'embauche de Sylvain Savoie

CONSIDÉRANT le règlement 2021-003 octroyant des pouvoirs au directeur général de la MRC en matière d'embauche et de gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT le processus de dotation du poste d'inspecteur.trice municipal.e réalisé au courant des derniers mois et la sélection effectuée par un comité interne;

CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur David Ferguson
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon confirme l'embauche de Sylvain Savoie au poste d'inspecteur municipal pour un remplacement à durée déterminée d'un maximum de 5 mois.

Que la direction générale fixe l'échelon et les conditions de travail applicables selon les qualifications, l'expérience et les politiques en vigueur.

Extrait de texte : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Nancy Gauvin, adjointe administrative, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Elisabeth Vychytil, directrice générale adjointe - responsable finances et administration

12. Correspondance

12.1. Liste de correspondances

Documents déposés :

- MRC AVIGNON. *Résumé et correspondance*. 11 juin 2026. 33 pages.
- ALLIANCE DE L'EST. *Rapport d'activités 2025*. 48 pages.
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE. *Annonces des investissements 2026-2028 - Direction du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*. 6 mai 2026. 50 pages.

13. Période de questions sur un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour

14. Levée de l'assemblée

CMRC-2026-06-10-144

Il est PROPOSÉ par : Madame Patricia Chartier
Que l'assemblée soit levée.

Aude Buévoz

Greffière adjointe

Mathieu Lapointe

Préfet et maire de Carleton-sur-Mer